



Alliance canadienne d'énergie renouvelable

Pour une transition vers l'énergie renouvelable

L'énergie verte – Pour la création d'une industrie au Canada

À l'échelle mondiale, les marchés respectifs de l'énergie verte, éolienne et solaire, ont connu un taux de croissance annuelle dans les deux chiffres pendant la dernière décennie; dans les états qui dominent ce secteur industriel, ils ont amené des retombées importantes en termes de création d'emplois et de débouchés extérieurs. À titre d'exemple, l'Union européenne prévoit que ses politiques en matière d'énergie verte créeront, d'ici 2010, 711 000 emplois à temps plein, auxquels s'ajoutera un autre million, d'ici 2020.

Les provinces et les territoires du Canada doivent prendre des décisions importantes en matière de production d'électricité; la qualité de l'air, la santé, la demande croissante et le vieillissement des installations actuelles sont en jeu. Le Canada a aussi des engagements en cette matière, au niveau international. D'ici 2012, il doit diminuer ses niveaux d'émission de GES de 6 % par rapport à ceux de 1990. Si rien ne change, le Canada a reconnu que la production d'électricité à partir d'énergie thermique serait une source majeure d'émissions de GES – avec des projections de 16 %, d'ici 2010. Par conséquent, l'intérêt envers les énergies renouvelables va croissant. Le présent document qualifie les sources d'énergie renouvelable « d'énergie verte » à cause de leur faible impact sur l'environnement. Les énergies vertes englobent l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique (à petite échelle), la biomasse, la géothermie et les centrales marémotrices. Les projets d'énergie verte doivent se conformer aux critères d'homologation Éco-LogoM, prévus pour la production d'électricité, tels qu'élaborés par le programme de Choix environnemental.

Le recours à l'énergie verte pour produire de l'électricité offre de nombreux avantages, hormis ceux liés à l'atténuation des changements climatiques et à la diminution de la pollution atmosphérique. L'énergie verte ouvre la porte à la création d'emplois, au développement rural, à une plus grande sécurité énergétique et financière, à l'exportation de technologies propres et au Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le Canada accuse un retard important sur les autres pays qui tirent déjà parti de leurs sources d'énergie verte. Bien que plusieurs initiatives, en matière d'énergie verte, soient en gestation au Canada, aucun plan d'ensemble n'existe encore. Si le Canada veut profiter de toutes les retombées qu'offre l'énergie verte, il doit mettre en œuvre une stratégie sur les énergies renouvelables, stratégie qui vise à soutenir le développement de l'énergie verte, à long terme, jusqu'à sa pleine

réalisation. Pour que sa mise en œuvre soit efficace, cette stratégie doit s'appuyer sur des plans régionaux; elle doit recueillir l'adhésion de toutes les autorités compétentes au pays, de même que celle des acteurs sociaux et du public, en général.

Recommandations pour des stratégies provinciales/territoriales et des mesures d'aide fédérale

- 1 **Égalité des chances.** Établir des objectifs et des normes ou un engagement de principe comparable, pour le portefeuille de l'énergie renouvelable; établir un service d'approvisionnement en énergie écologique et un système d'émission de certificats verts. Des incitatifs à la production d'énergie verte devraient être élaborés à l'échelle nationale.
- 2 **Soutien aux innovations technologiques.** Quelques provinces ont mis sur pied des centres de recherche axés sur l'énergie verte, comme les Centres d'excellence de l'Ontario, qui transmettent à l'entreprise privée des idées sur la recherche avant-gardiste et le développement de marchés énergétiques, sur les nouveaux systèmes énergétiques et sur les technologies en émergence. Les provinces et les territoires qui accusent du retard à ce niveau devraient prendre exemple sur ce qui existe. Ils devraient également participer à la création de feuilles de route technologiques, en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'établir un partenariat avec l'organisme fédéral, Technologies du développement durable du Canada (TDDC).
- 3 **Participation des Canadiens.** Afin d'atteindre les objectifs en matière d'énergie verte, il est essentiel d'obtenir l'adhésion

des citoyens, à l'échelle municipale, territoriale, provinciale et nationale. La participation de la collectivité doit devenir une composante intrinsèque de la planification locale de l'énergie verte, autant au niveau des gouvernements provinciaux que de l'industrie, en privilégiant les projets issus de la collectivité. L'élaboration d'une campagne populaire de sensibilisation et d'une stratégie d'information est nécessaire.

- 4 **Accessibilité du réseau électrique.** Il arrive fréquemment que les meilleures ressources d'énergie verte soient éloignées du réseau existant ou qu'elles soient situées dans des régions où le réseau ne puisse supporter l'ajout de nouvelles productions d'énergie. Ainsi, à mesure que le réseau vieillissant est reconstruit, il est suggéré de le rendre plus accessible, en le prolongeant dans les régions jugées appropriées et en augmentant sa capacité à soutenir l'ajout de nouvelles sources d'énergies vertes.
- 5 **Cartographie des sources d'énergie verte.** À l'heure actuelle, certaines ressources ont été cartographiées, notamment le potentiel éolien. Cependant, une évaluation des ressources renouvelables plus complète est cruciale pour l'élaboration de politiques visant à régir les énergies vertes et pour en faciliter le déploiement. Cette cartographie doit comprendre l'évaluation des différentes sources d'énergie verte.
- 6 **Application de mécanismes pour la production décentralisée.** Un cadre stratégique doit être spécifiquement élaboré pour la production décentralisée. L'objectif est de diminuer la demande en production de centrales électriques à grande échelle et de réduire la demande de pointe du réseau électrique. Les provinces et les territoires devraient établir des objectifs en matière de toits solaires et de grille tarifaire anticipée, à l'instar du programme ontarien, Standard Offer Contract. Plusieurs provinces, dont la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont implanté des programmes de facturation nette; les autres provinces devraient s'engager dans la même voie. Dans les collectivités éloignées, la production d'énergie verte devrait être subventionnée, comme le sont les carburants (le diesel, par exemple) utilisés pour la production électrique. À l'échelle nationale, on devrait se fixer des objectifs dynamiques en ce qui concerne les toits solaires, objectifs soutenus par du capital à intérêt réduit, afin d'en faciliter la généralisation. L'Allemagne, par exemple, a établi un objectif de 100 000 toits solaires.
- 7 **Simplification des exigences de zonage, de planification et de permis.** La réglementation et les structures institutionnelles doivent être revues afin de correspondre à la situation des petites unités de production énergétique et de réduire le fardeau administratif des projets liés à l'énergie verte. L'évaluation de l'impact environnemental de ces projets devrait être repensée en fonction des technologies utilisées. Le processus d'autorisation devrait être simplifié pour les technologies, reconnues pour

avoir peu d'impact, et il devrait être à guichet unique (fédéral – provincial).

- 8 **Élaboration de normes pour garantir la qualité et la sécurité.** Ces normes doivent être élaborées au niveau provincial et territorial, en conformité avec la législation, comme elles le sont dans l'industrie du bâtiment et dans d'autres domaines. Un besoin existe aussi à l'échelle nationale, en particulier sur le plan des normes canadiennes en ingénierie.
- 9 **Formation de la main d'œuvre.** Les provinces et les territoires devraient être proactifs dans la formation de la main d'œuvre afin d'éviter une pénurie de personnel qualifié en énergie verte, ce qui aurait pour effet de limiter la croissance de nouvelles installations et réduirait la possibilité, pour les Canadiens, d'accéder à de nouveaux emplois. L'investissement dans le secteur de l'énergie verte peut créer des emplois lucratifs, un peu partout dans les provinces et les territoires. L'enseignement devrait comprendre des programmes d'études primaires, secondaires et post-secondaires, ainsi que des cours de formation indépendants.
- 10 **Mise en place d'organismes de coordination de l'énergie verte.** Ces organismes de coordination devraient être implantés au niveau territorial et provincial, afin d'impliquer et d'encadrer les ministères et les acteurs sociaux pertinents dans l'identification et la réalisation des objectifs pour le développement des énergies vertes. Un nouvel organisme national pourrait également être mis sur pied afin de chapeauter les actions à l'échelle du pays.

Recommandations à l'intention d'autres acteurs clés en énergie verte

Municipalités. Les gouvernements locaux ont un rôle clé à jouer pour susciter la participation des Canadiens, mais aussi pour abattre les obstacles qui empêchent la croissance de l'énergie verte. Ils peuvent le faire en simplifiant les pratiques de planification et d'émission des permis. Plusieurs gouvernements locaux ont mis en œuvre diverses initiatives concernant les énergies renouvelables, autres que la seule production d'électricité, résultant ainsi en un allègement de l'utilisation des réseaux de distribution électrique, déjà exploités à pleine capacité dans certains cas. Ces initiatives permettent également de favoriser la mise en marché des technologies vertes. Il y a aussi plusieurs gouvernements locaux qui ont mis de l'avant des projets d'approvisionnement et de développement collectif durable, comme à Okotoks, en Alberta. Les gouvernements locaux sont aussi incontournables pour le développement de systèmes d'énergie communautaire et pour l'élaboration et l'implantation d'initiatives visant l'efficacité énergétique.

Premières nations. Les possibilités de développer une énergie verte sont nombreuses dans les collectivités des Premières nations. La nation Squamish, en Colombie-Britannique, en est un exemple. Cette

les collectivités des Premières nations. La nation Squamish, en Colombie-Britannique, en est un exemple. Cette d'Éviter nation offre une perspective unique pour le développement de l'énergie renouvelable. Plutôt que de mettre en œuvre des projets et, par la suite, d'essayer d'en minimiser les impacts sur l'environnement, la nation Squamish préfère la restauration de site comme point de départ à tout projet. Non seulement, cette approche favorise-t-elle le développement de sources énergétiques respectueuses de l'environnement, mais elle vise aussi l'assainissement d'un site, ce qui entraîne des avantages économiques et environnementaux. Le développement d'énergie renouvelable offre des avantages supplémentaires aux Premières nations, notamment le développement économique, la création et la conservation d'emplois, la formation et l'acquisition de compétences. Il valorise également le rôle de leadership.

Autres intervenants.

Les services publics devraient fournir l'expertise pour l'élaboration des stratégies régionales et pour jouer un rôle principal lors de la phase de mise en œuvre. Ils sont en mesure d'identifier la façon la plus efficace d'offrir les produits, liés à l'électricité verte, aux acheteurs de l'industrie et du détail. L'Association canadienne de normalisation, de même que les autres organismes, devraient élaborer des normes d'électricité verte appropriées. Les universités, les collèges communautaires, et leurs associations nationales, devraient élaborer des programmes d'enseignement et de formation de la main d'œuvre. Les services publics canadiens devraient être capables de soutenir et d'investir dans les projets locaux d'électricité verte. Chaque niveau de gouvernement devrait élaborer des programmes visant à encourager l'approvisionnement sécuritaire de sources de carburant plus respectueuses de l'environnement.

Pour consulter une version plus détaillée de cette politique de base, ou pour de plus amples renseignements sur l'Alliance canadienne pour les énergies renouvelables (CanREA), prière de visiter le site Web (www.canrea.ca) ou de communiquer avec les personnes suivantes :

Nikki Skuce: One Sky
nikki@onesky.ca

Roger Peters: Institut Pembina
rogerp@pembina.org

Julie Green, Pollution Probe
jgreen@pollutionprobe.org

Jose Etcheverry: David Suzuki Foundation
jetcheverry@davidsuzuki.org

Melinda Zytaruk: Ontario Sustainable Energy Association
melinda@ontario-sea.org

Ce projet a été réalisé grâce à des fonds provenant de la Fondation Oak et du Centre de recherche pour le développement international.